

Contre les renvois Dublin :

Action parrainage

Une machine qui tourne à plein régime

Pas un jour ne passe sans que les journaux en parlent : les réfugiés continuent d'affluer et il faut s'attendre à une arrivée continue de personnes fuyant la violence politico-économique de leur pays. Face à cette situation, la Suisse réagit de manière efficace et rapide : 7'915 décisions « NEM Dublin » (« non entrée en matière au nom du Règlement de Dublin ») ont été rendues en 2015.

Une procédure automatique et déshumanisée

Les accords de Dublin permettent le renvoi d'une personne vers le premier pays où elle est entrée en Europe. Ils ont été pensés comme un mécanisme de répartition des demandeurs/euses d'asile, en majorité dans les pays limitrophes de l'UE. De fait, ces accords permettent surtout à des pays comme la Suisse de se débarrasser du « problème » des réfugiés, au détriment de ses partenaires. Ce système a ainsi permis de « régler » 20% des demandes d'asile déposées en Suisse en 2015.

La procédure est simple et automatique : on n'entre pas en matière, c'est-à-dire qu'on n'ouvre même pas le dossier ! Une fois la demande de reprise en charge agréée par un autre Etat jugé responsable du/de la demandeurs/euse, la Suisse a 6 mois pour expulser le/la requérantE d'asile vers ce pays et prononce sur cette base une décision de non-entrée en matière. Passé ce délai, la Suisse devient responsable de l'examen de la demande d'asile.

La décision de « non entrée en matière » ne dépend pas des situations individuelles, mais de la « preuve » d'un passage par un autre pays européen. Par exemple, si les empreintes de la personne ont été prises dans un autre pays et inscrites dans le fichier Eurodac, alors elle est automatiquement refoulée vers l'Italie, la Hongrie ou l'Espagne. Dossier suivant ! Dans cette procédure « simple » et expéditive, les motifs d'asile de la personne ne sont pas pris en considération, l'histoire et le parcours des personnes pour arriver jusqu'en Suisse sont ignorés, effacés, annihilés.

Stop Dublin !

La Suisse ne peut pas continuer à appliquer cette politique dite d'« asile » qui ose mettre l'étiquette « NEM » sur le front des requérantEs, étiquette qui entraîne quasi automatiquement un « renvoi Dublin » ! C'est pourquoi nous, habitantEs de Genève et témoins de ces décisions déshumanisées, nous voulons arrêter cette machine infernale.

Traiter les demandes d'asile de manière administrative, sans prendre en compte la situation de chacunE, cela est contraire à l'essence même de toute politique d'asile. Le refoulement des personnes vers des pays submergés par les demandes et incapables d'assurer un accueil décent est une pratique lâche et égoïste.

D'autant plus que les accords de Dublin prévoient une clause dite de « souveraineté ». Cette clause permet à la Suisse de se déclarer compétente pour traiter une demande d'asile, même si elle n'est pas désignée comme telle par les critères prévus dans le Règlement Dublin. L'Ordonnance sur l'asile (OA1) autorise le SEM (Secrétariat d'Etat aux Migrations) à appliquer cette clause pour des raisons humanitaires. Or, la Suisse fait rarement usage de cette prérogative.

Une solution : parrainage/marrainage solidaire

Les personnes frappées de « NEM Dublin » ont chacune leur histoire et elles ont le droit de se faire entendre. Il faut abolir la pratique NEM, il faut cesser les renvois Dublin. Aussi, nous nous tournons vers vous pour vous demander de participer à notre campagne « Action parrainage ».

Le parrainage de personnes frappées de « NEM Dublin » a déjà été mis en pratique par le Collectif R, à Lausanne. Cette action, ainsi que l'ensemble du mouvement de lutte contre les renvois Dublin, a réussi à éviter le renvoi de 37 personnes.

Concrètement, cela consiste à :

- **Entrer en contact avec une personne frappée de « NEM Dublin » (que nous vous présentons) et l'écouter vous raconter son histoire ; bref : vous entrez en matière !**
- **Accompagner la personne dans les différentes démarches relatives à sa demande d'asile, dans la mesure de vos possibilités ;**
- **Faire connaître le parcours de cette personne dans la sphère publique en coordination avec Solidarité Tattes.**

**Si vous voulez participer à l'Action parrainage, prenez contact :
solidaritetattes@gmail.com**

